

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 42 (1962)
Heft: 3: Législations sociales et intégration européenne

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

Prix. — En juillet, l'indice des prix de gros a baissé, mais celui des prix de détail a continué à monter. En août, l'indice de gros a effacé sa baisse de juillet tandis que celui de détail a enregistré une légère détente.

En août, l'indice général a progressé de 1 %, regagnant presque son niveau de juin. La hausse a porté essentiellement sur les produits alimentaires dont l'indice a monté de 1,7 %. On remarque aussi l'avance de l'indice des produits industriels en raison de la hausse de l'acier (4,9 %), hausse qui a déterminé une majoration des prix des diverses marques d'automobiles.

L'indice d'ensemble des prix de détail dans l'agglomération parisienne a monté en juillet de 0,5 %.

Salaires. — L'indice des 179 articles, qui était de 130,11 en juin, est passé à 132,04 en juillet, avoisinant le seuil de déclenchement de l'échelle mobile qui est actuellement de 132,09. En août cependant, il est revenu aux environs de 131,5 en raison notamment de la baisse enregistrée sur le bifteck, puis à 131,70 à fin septembre.

D'autre part, le Ministère du Travail a confirmé que le S.M.I.G. serait augmenté à partir du 1^{er} novembre. C'est la première fois depuis 1958 que le Gouvernement décide d'augmenter le S.M.I.G. sans y être contraint par le déclenchement de l'indice des 179 articles. Ce relèvement est motivé par l'augmentation du coût de la vie (1,70 %) et par la progression du revenu national (2,8 %).

Parmi les récents accords de salaires, il y a lieu de signaler celui conclu en septembre dans l'industrie textile. Il relève les barèmes nationaux de 6 % en moyenne, prévoit une augmentation des salaires effectifs (0,10 NF l'heure) et l'institution d'un mode d'indemnisation du chômage partiel. Il comporte d'autre part une disposition relative à la révision annuelle de la situation des salaires par référence aux perspectives et à la réalisation du Plan et à la situation économique générale.

Finances publiques. — Le Ministre des Finances a présenté le 12 septembre à la Commission des finances de l'Assemblée Nationale le projet de budget de 1963.

Celui-ci comporte une masse de dépenses de 84 367 millions de NF, en accroissement de 7 387 millions ou 9,6 % sur le budget de 1961.

Les principales sources d'augmentation sont les dépenses civiles de fonctionnement (augmentation des crédits pour les fonctionnaires), les dépenses militaires (malgré les économies résultant de la fin des opérations en Algérie), les subventions (pour l'agriculture notamment), les dépenses d'équipement (éducation nationale, agriculture, travaux publics et recherche scientifique).

Les recettes budgétaires de caractère définitif sont évaluées à 76 253 millions de NF (contre 68 909 en 1962). Cette prévision correspond à un taux d'expansion du produit national de 6 % (contre 5,5 % en 1962) et à une hausse des prix de l'ordre de 2 %. Le budget proprement dit présente ainsi un déficit de 576 millions (contre 1 242 millions en 1962).

Compte tenu d'autre part des recettes de caractère temporaire (remboursement de prêts) — soit 1 164 millions — le découvert global prévu pour 1963 ressort à 6,95 milliards contre 7,06 milliards en 1962.

Bourse. — Rarement période de vacances a été aussi calme sur le marché.

Le volume des transactions s'est réduit de quelque 60 % par rapport aux chiffres-record du mois d'avril dernier et l'on a vu le 3 septembre les échanges sur le marché à terme tomber

à NF 13 millions, c'est-à-dire, déduction faite des emprunts d'État, au-dessous de NF 10 millions. Or la capitalisation globale des valeurs françaises à revenu variable est d'ordre de NF 110 millions et il existe, rappelons-le, 86 charges d'agent de change. Le rapprochement est éloquent. Le départ en congé des professionnels de la Bourse et de leurs principaux clients ne peut suffire à expliquer une si durable et parfaite inertie. Seule une abstention volontaire justifie le marasme des derniers mois. Toutefois, la tenue des cours a été, dans l'ensemble, satisfaisante.

Contrairement à ce qui se passe en effet le plus souvent dans les périodes d'inactivité, l'indice général ne marque plus de tendance à la baisse. Il s'établissait le 21 septembre à 103,7. Sans doute ce niveau est-il de 11 points inférieur au maximum enregistré en avril, mais la baisse était pratiquement réalisée en juin et, depuis trois mois, l'indice n'a connu que des fluctuations sans ampleur et sans lendemain.

Les raisons ne manquent pas pour expliquer ce comportement en apparence paradoxal. La meilleure d'entre elles est évidemment l'extrême liquidité du marché, qui reflète elle-même l'abondante sécrétion de l'épargne nationale.

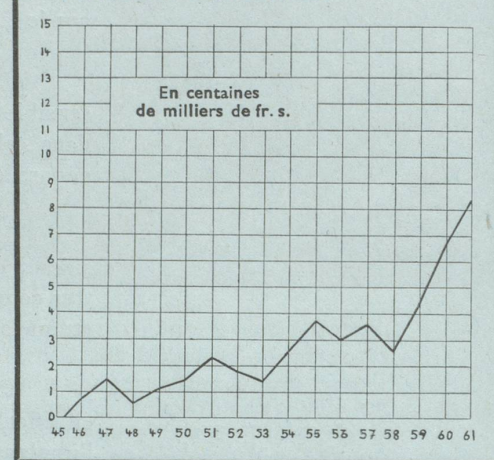
Commerce extérieur. — Au mois de juillet, le commerce extérieur avec l'étranger a encore été favorable : les importations se sont élevées à 2,37 milliards (contre 2,31 en juin) et les exportations à 2,51 milliards (contre 2,53 en juin). L'excédent — 140 millions — est toutefois moindre que le mois précédent (220 millions) et le taux de couverture, qui avait atteint 110 %, est revenu à 106 %.

La balance a été moins défavorable avec la zone franc en raison d'une baisse des importations (0,57 milliards contre 0,72 en juin) tandis que les exportations sont restées au même niveau (0,51 milliard). Au total, la balance commerciale a présenté en juillet un excédent de 80 millions de NF.

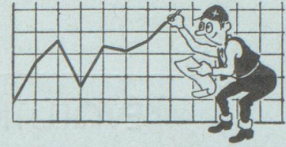
Le courant d'entrée de devises s'est poursuivi en juillet et août à un rythme satisfaisant. L'excédent des opérations courantes a été de 154 millions de dollars en juillet et 132,4 millions de dollars en août. En outre, deux opérations d'ordre monétaire se sont compensées : une recette de 50 millions de dollars correspondant à l'achat par la Grande-Bretagne de francs destinés à rembourser le Fonds monétaire international et un prélèvement de 50 millions de dollars au titre de l'accord « stand by » avec les États-Unis. Mais en fin de compte les remboursements anticipés opérés le 12 juillet — 293,4 millions de dollars à l'Export-Import Bank et 62,5 millions de dollars au Canada — ont entraîné une diminution des réserves de change, qui s'élevaient à 3 413,9 millions de dollars fin août contre 3 483,7 millions de dollars fin juin.

GRAPHIQUE DU COM

LA BALANCE COMMERCIALE



EN QUELQUES LIGNES

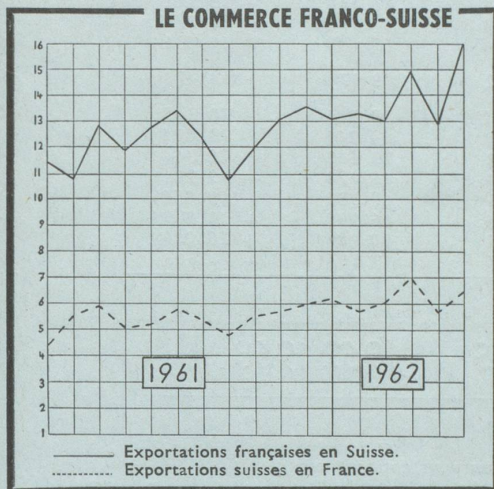


SUISSE

Assemblée générale du Vorort. — Dans son discours d'ouverture, le Dr h.c. Carl Kœchlin a évoqué les différents aspects de l'intégration européenne et les problèmes qui en résultent pour notre pays. Tout en admettant la nécessité d'arriver à une sorte d'arrangement avec les pays de la C.E.E., le Président du Vorort a insisté sur les risques que comporterait une association avec ces pays.

Il y a notamment relevé le danger que comporte l'accroissement constant du personnel étranger travaillant en Suisse, lequel se monte actuellement à 650 000 personnes, soit 26% de la main-d'œuvre globale.

MERCE FRANCO-SUISSE



A propos du message aux Chambres fédérales concernant une lutte plus efficace contre la fraude fiscale, M. Kœchlin a fait certaines remarques tendant à souligner que les exagérations de ce message émanant du « Palais fédéral » et non pas du Conseil fédéral, portaient préjudice aux citoyens suisses et à l'économie suisse et étaient susceptibles de rendre un mauvais service à notre pays sur le plan national

et international. En ce qui concerne le secret bancaire, M. Kœchlin estime que le caractère inachevé de ce message est notamment évident et en même temps inquiétant.

Prenant également la parole, M. Schwegler, Président de la Direction de la Banque Nationale Suisse, a mis l'accent sur la question représentant, selon lui, le problème principal d'aujourd'hui : la dépréciation de la monnaie. Dans le courant des deux dernières années, le franc suisse a perdu 8,2% de sa valeur.

En plus, de la dépréciation, il constate d'autres symptômes de déséquilibre, résultats directs de la surchauffe économique :

a) « Accroissement considérable du déficit de notre balance commerciale (2,8 milliards de francs pour 1961, quelque 3,7 milliard pour les sept premiers mois de l'année en cours). Par voie de conséquence, on peut d'ores et déjà prévoir pour 1962 un déficit de 1,5 à 1,7 milliard pour la balance des revenus (contre un solde déficitaire de 0,9 milliard en 1961). Ces importants surplus de dettes vis-à-vis de l'étranger auraient depuis longtemps provoqué des sorties d'or et de devises et, par suite, une rarefaction de l'argent sur le marché suisse si ce dernier n'avait bénéficié en même temps d'un énorme afflux de capitaux provenant de l'étranger. »

b) « Autre phénomène peu réjouissant : la diminution de la formation interne de capitaux par rapport aux besoins de financement pour les investissements (13,5 milliards de francs d'investissement pour 1962, contre une formation d'épargne de 11,4 milliards seulement). »

« En résumé, et si l'on tient compte également de la situation du marché du travail, on constate donc un accroissement très net de la dépendance dans laquelle se trouve la Suisse vis-à-vis de l'étranger. »

Le Dr Schwegler a déclaré ne voir qu'une solution possible : « provoquer une réduction des investissements afin de ralentir la conjoncture menacée d'emballage ».

La Suisse et les Six. — Le 24 septembre, MM. les Conseillers fédéraux Wahlen et Schaffner ont fait devant le Conseil des ministres des Six une déclaration très claire et nette sur l'adhésion éventuelle de la Suisse au Marché Commun. Le texte de cette déclaration se résume ainsi :

La Suisse, tout en pratiquant une politique commerciale libérale, désire participer sous une forme appropriée au Marché européen intégré.

La neutralité suisse est permanente, relève du droit des gens et conserve, prouvée à l'appui, sa raison d'être. Elle ne crée pas de vide militaire au milieu de l'Europe.

Pour rester neutre, la Suisse veut commercer librement avec les pays tiers. Elle est prête cependant à discuter les mesures qui éviteront toute perturbation du marché intégré.

En prévision de troubles, la Suisse entend conserver un potentiel adéquat de production agricole.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Suisse devrait être en mesure, ultima ratio, de dénoncer l'accord.

L'Association répond le mieux aux conditions de fait. Un Conseil d'association permettrait à la Communauté de préserver sa liberté de décision, tout en tenant compte des intérêts légitimes des associés.

L'Association ne doit pas créer une position privilégiée, mais des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières.

La Suisse envisagerait une contribution adéquate au fonds de développement.

Association suisse des Banquiers. — Les 5 et 6 octobre, l'Association Suisse des Banquiers a célébré son 50^e anniversaire à Bâle. C'est en effet le 16 novembre 1912 que fut fondée dans cette ville « L'Association des représentants de la Banque en Suisse », devenue en 1919 « L'Association Suisse des Banquiers ». Comme son nom l'indique, cette Association est formée de personnes physiques et non de banques. Peuvent en faire partie les présidents, vice-présidents, délégués du conseil d'administration, directeurs et sous-directeurs des établissements suisses de crédit, les propriétaires, associés ou fondés de procura-tion générale des banques privées.

Rappeler ses buts et ses tâches est impossible dans le cadre de ce résumé. Notons seulement qu'en 1919, l'association comptait 316 membres représentant 159 établissements, alors qu'au 31 mars 1962, le nombre s'élevait à 1 087 membres représentant 322 banques.

Sous la présidence de M. Charles de Loës eut lieu une séance solennelle à l'Université de Bâle, comportant entre autres une conférence de M. le Prof. Carl Jaspers sur « Freiheit und Schicksal in der Wirtschaft ».

Réglementation des capitaux étrangers. — La Banque Nationale Suisse et les banques suisses ont convenu de proroger pour six mois le « gentlemen's agreement » destiné à lutter contre l'afflux de capitaux étrangers qui avait été conclu le 18 août 1960 et prorogé d'un an en été 1961. La Suisse a intérêt aussi bien du point de vue monétaire que conjoncturel à ce que cet accord continue à déployer ses effets, car il contribue au maintien du pouvoir d'achat du franc suisse et à la lutte contre les influences excessives de l'étranger en freinant les placements de capitaux étrangers en bien-fondés et en papiers-valeurs suisses.